

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Compte rendu de la réunion du vendredi 6 juin 2008 à 19 heures 30**

(8ème séance de l'année)

L'an deux mil huit, le 30 mai, convocation a été adressée par M. le Maire à chacun des membres du Conseil Municipal de Houlgate.

Le **vendredi 6 juin 2008** à 19 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est assemblé à la Mairie sous la présidence de son Maire, M. Jean-Claude PUPIN.

**Présents** : M. Jean-Claude PUPIN, Maire,

Mme Maryse VERNOCHET, Mme Chantal RASSELET et M. Patrick TURCOTTE, Adjoints au Maire,

M. Denis MAERTENS, M. Jean-François MOISSON, M. Olivier COLIN, Mme Nadine HENAUT, M. Laurent LAEMLÉ, M. Claude CAILLOUX, Mme Thérèse JARRY, M. David DUMONT et M. Jean-Claude BOTTET (\* arrivé à 20heures), conseillers,

Formant la majorité des 19 membres en exercice.

**Absents** : M. Patrick BARBA, excusé,

Mme Agnès PINCEPOCHE, excusée, donne pouvoir à M. MOISSON, M. Frédéric CHIRON, excusé,

Mme Fiona MONTANARO, excusée, donne pouvoir à M. TURCOTTE,

Mme Christine BARATIN, excusée, donne pouvoir à Mme JARRY,

Mme Annie DUBOS, excusée, donne pouvoir à M. DUMONT,

**Assiste** : M. Alain BERTAUD, DGS de la commune,

Constatant que le quorum est atteint, M. le Maire ouvre la séance.

Le conseil désigne **M. Laurent LAEMLÉ** en qualité de **secrétaire de séance** et M. Alain BERTAUD secrétaire auxiliaire. Vote à l'unanimité.

-O-O-O-O-O-

**1 – SUBVENTIONS** : attributions en suspens et Mission Locale

Vu les demandes des associations, dont celle en particulier de la Mission Locale de l'Agglomération caennaise pour l'insertion des jeunes, son bilan au titre de 2007 (31 jeunes Houlgatais accueillis) et sa demande de soutien financier pour 2008,

Vu les propositions de la commission Associations-Culture-Animation-Jeunesse réunie le vendredi 30 mai 2008,

Vu la délibération antérieure du conseil municipal en date du 13 mai 2008, relative aux subventions en faveur des associations locales,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DECIDE à l'unanimité, soit 16 voix favorables :

- d'accorder les subventions suivantes :

- 7.500 € à l'association « Festivals du Film Européen de Houlgate » (n°86-5), pour son 7ème festival,

- 5.700 € à la Raquette Houlgataise (n°57-4), dont 3.000 € pour l'entraînement des jeunes débutants,

- 2.000 € à l'USH (n°63-4) pour son école des jeunes,
- 150 € aux Médaillés militaires (n°42-3),
- 5.024 € à la Mission Locale de l'Agglomération Caennaise,
- de prélever les crédits nécessaires au compte 6574 du budget principal de la commune,

## **2 – PERSONNEL**: création de postes saisonniers

Considérant qu'à l'occasion de l'instauration de zones bleues durant l'été, et la nécessité de se donner les moyens d'en assurer le respect, de même pour les diverses dispositions de police visant à préserver la propreté et la tranquillité de la commune,

Considérant qu'il y a lieu de renforcer les moyens en personnel au cours de la période estivale, en particulier pour la surveillance de la voie publique, comme pour l'entretien des périmètres de protection des sources,

Vu la délibération antérieure du 15 juin 2006, portant création de postes saisonniers,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DECIDE à l'unanimité, soit 16 voix favorables :

- de créer deux postes d'Agent de Surveillance de la Voie Publique (ASVP) à temps complet pour une durée de deux mois à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2008, et de les rémunérer sur la base de l'indice brut 314 (IM 303),
- d'étendre de trois à six mois par an, le poste d'Adjoint Technique de 2<sup>ème</sup> classe (ex grade d'Agent des Services techniques) pour l'entretien des périmètres de protection des sources et assister les fontainiers dans leurs tâches,
- de prélever les crédits nécessaires au chapitre 012 des budgets respectifs de la Commune et du Service des Eaux.

## **3 – MARCHÉ PUBLICS**: marchés à procédure adaptée (MAPA)

### **3.1 – Approbation des marchés conclus en application d'une délégation de pouvoir**:

#### **3.1.1 – Achat d'un tracteur** :

Vu la délibération du 11 avril 2008 portant décision de remplacer un véhicule PL n°1697 WD 14 par un tracteur, et délégation de pouvoir au maire à cet effet,

Vu le rapport d'ouverture des plis du 22 mai 2008 et la décision du maire du 26 mai 2008,

Après en avoir délibéré, le conseil Approuve à l'unanimité la décision susmentionnée du maire,

#### **3.1.2 – Marché d'entretien de voirie** : marché à bon de commande – 80 à 120 k€/an

Vu la délibération du 4 avril 2008, relative à l'entretien et à l'aménagement de la voirie et des espaces communaux,

Vu le rapport du maire en date du 23 mai 2008, et sa décision en date du 26 mai 2008,

Après en avoir délibéré, le conseil Approuve à l'unanimité la décision susmentionnée du maire,

**3.2 – Marchés publics en cours** : suite à délégation permanente accordée au maire le 13 mai 2008

**3.2.1 – Marché d'entretien des chaufferies** : Information

M. le maire informe le conseil qu'une publicité est parue le 16 mai 2008 à la rubrique des annonces légales du journal Ouest France, et le 28 mai 2008 dans celle du « Pays d'Auge ».

**3.2.2 – Spectacles pyrotechniques des 12 juillet et 23 août 2008** : information

M. le maire informe le conseil qu'une publicité est parue le 3 avril 2008 à la rubrique des annonces légales du journal Ouest France. Il précise que les offres ont été sollicitées avec une mise en œuvre assurée par le prestataire, sans le concours du personnel communal, afin de réduire le temps qu'il y consacrait habituellement. Il précise également que les quatre réponses parvenues en mairie sont en cours d'examen.

**3.2.3 – Plan Communal de Sauvegarde** : information

M. le maire fait savoir qu'à la suite du DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs), les communes ont l'obligation d'établir un Plan Communal de Sauvegarde et qu'à cet effet il a fait paraître une annonce publiée les 24-25 mai 2008 à la rubrique des annonces légales du journal Ouest France, et que six offres en cours d'examen sont parvenues en mairie dans le délai imparti.

**3.2.4 – Surveillance nocturne de la zone de front de mer** : information

M. le maire fait part de la publication d'une annonce parue le 31 mai 2008 à la rubrique des annonces légales du journal Ouest France.

\* 20 heures arrivée de M. J-C BOTTET.

## **4 - COMMISSIONS**

**4.1 – Commission des Impôts** :

Cf. article 1650 §3 du code général des impôts,

Sachant que la commission est présidée par le maire ou l'adjoint délégué, et comprend six commissaires titulaires et six suppléants (8 dans les communes de plus de 2000 habitants) désignés par le Directeur des Services Fiscaux du département sur une liste de contribuables en nombre double, dressée par le conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité soit 17 voix favorables, DRESSE comme suit une liste de contribuables (en nombre double) en vue de la désignation, par le Directeur des Services Fiscaux, des commissaires et de leurs suppléants appelés à constituer la commission municipale des Impôts :

**- Commissaires titulaires** :

M. DUBOS Alain, Mme ROLLAND Odile, M. DAVID Pierre, Mme THIBERT Laurence, M. PELARD Christian, Mme LOISNARD Brigitte, M. ROBERT André,

Melle VERNOCHET Maryse, M. DUCHEMIN Gérard, Mme VIMARD Marie-Louise, M. SOCHON Roland,  
Docteur André FAUVEL domicilié hors de la commune.

**- Commissaires suppléants :**

Mme ROBIN Francine, M. MAUGER André, M. BAUDRON Jean, M. LECOQ Thierry, M. MAERTENS Denis, M. LEMOINE Jean-Jacques, Mme LAEMLÉ Catherine, Mme BREIT Sergine, M. CAILLOUX Claude, Mme HENault Nadine, M. BAGOT Frédéric,  
M. Bertrand GUILBERT, domicilié hors de la commune.

**4.2 – Comité Technique Paritaire :**

Vu les lois 83-634 du 13.07.198, et 84.53 du 26.01.1984 (art. 32 à 35) modifiées (loi 2007-209 du 19.02.07 – JO 21), Vu le décret 565 du 30 mai 1985 (JO 2.6) modifié (décret 2008-506 du 29-05-08 – JO 31),

M le Maire rappelle que le Comité Technique Paritaire est un collège mixte consulté pour avis :

- 1° sur l'organisation des services communaux,
- 2° les conditions générales de fonctionnement de la collectivité,
- 3° les programmes de modernisation des méthodes et techniques de travail et leur incidence sur la situation du personnel,
- 4° les grandes orientations à définir pour l'accomplissement des tâches,
- 5° les problèmes d'hygiène et de sécurité,
- 6° l'élaboration des plans de formation,

M. le Maire précise que l'élection des représentants du personnel a lieu dans les huit mois suivant le renouvellement du conseil municipal, à une date fixée par arrêté ministériel,

Sachant que la présidence est, de droit, assurée par le Maire ou son représentant issu du conseil municipal,

Considérant qu'il y a lieu de renouveler les représentants du conseil municipal en nombre égal à ceux des représentants du personnel, soit 3 titulaires et 3 suppléants, M le Maire invite les candidats à se manifester, déclarant pour sa part assurer la présidence du comité,

**1° Délégués titulaires :** Mme Maryse VERNOCHET, Mme Thérèse JARRY et M. Claude CAILLOUX se déclarent candidats,

Après avoir procédé au vote, le conseil municipal constatant que chacun des candidats a reçu 17 voix,

**Mme Maryse VERNOCHET, Mme Thérèse JARRY et M. Claude CAILLOUX** sont déclarés élus délégués titulaires.

**2° Délégués suppléants** : M. DUMONT, Mme RASSELET et Mme HENault se déclarent candidats,

Après avoir procédé au vote, le conseil municipal constatant que chacun des candidats a reçu 17 voix,

**M. David DUMONT, Mme Chantal RASSELET et Mme Nadine HENault** sont déclarés élus délégués suppléants.

**5 – ASSOCIATION TOURISME EN PAYS D'AUGE** : maintien de l'adhésion et désignation d'un délégué

Cf. délibérations du 20 juillet 2006 l'une portant adhésion à l'association « Tourisme en Pays d'Auge – Pôle d'Excellence » alors nouvellement créée, et la seconde portant désignation d'un délégué,

M. le maire propose de désigner un nouveau délégué,

M. David DUMONT acceptant cette mission, se porte candidat. M. le maire fait alors procéder au vote au terme duquel M. DUMONT ayant reçu 17 voix, est proclamé élu à cette fonction.

**6 – TRAVAUX DE RENFORCEMENT ET DE RÉNOVATION D'EAU POTABLE RUE DU STADE**

Monsieur le Maire rappelle que lors de sa séance du 11 avril, le conseil a estimé souhaitable et de réaliser des travaux de rénovation et de renforcement de la conduite de distribution d'eau potable de la section de la rue du stade depuis l'intersection de la rue Cappeliez, à l'ouest de celle-ci, jusqu'à la route de la Vallée (RD n°14) afin de répondre aux normes de la défense incendie en portant son diamètre de 80 à 141/160 mm,

Sachant que la CCED doit elle-même renforcer le réseau d'assainissement d'eaux-usées, il apparaît opportun de regrouper les commandes de la Communauté de Communes de l'Estuaire de la Dives (CCED) pour l'assainissement, et de la commune pour le réseau d'eau potable, en procédant à un appel d'offres commun dont la CCED serait le coordonnateur,

Vu le dossier de consultation des entreprises établi par le personnel technique du Service municipal des Eaux,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article 8,

Vu le projet de convention proposé par la CCED, et le montant estimatif des travaux se rapportant au réseau d'assainissement, et à la distribution d'eau potable,

Vu l'intérêt technique et économique de mener conjointement l'appel d'offres, le choix d'une ou plusieurs entreprises, et le suivi du chantier pour les travaux d'assainissement unitaires et d'eau potable,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DECIDE à l'unanimité, soit 17 voix favorables :

- d'approuver le dossier de consultation susvisé, relatif à la rénovation du réseau d'eau potable de la rue du Stade,
- de financer les travaux en imputant la dépense sur les crédits du compte 2315 du budget Eau voté le 27 février 2008,
- d'accepter de désigner la CCED comme coordonnateur du groupement de commandes,
- d'approuver également le projet de convention ci-joint, et d'autoriser M. le Maire à intervenir à sa signature,
- de confier à la commission d'appel d'offres, lorsqu'elle aura prochainement été élue, le soin de désigner en son sein (parmi les membres ayant voix délibérative), un représentant auprès de la commission d'appel d'offres du groupement,

## **7 – DÉPÔT DE GARANTIE DU CASINO**

Cf. délibération du 21 juin 2007, approuvant le choix du délégataire de l'exploitation du casino municipal et l'économie générale de la convention de délégation,

M. le maire informe le conseil que la Société d'Exploitation du Casino de Houlgate (SECH) a remis un chèque de 87.000€ (quatre vingt sept mille) entre les mains du Trésorier de DIVES-sur-Mer, en application des dispositions de l'article 27 du cahier des charges signé le 28 juin 2007,

Il propose d'accepter ce chèque et d'autoriser M. LE GUEN, Trésorier de Dives/mer, à le déposer à la Caisse des Dépôts et Consignations, sur le compte de la Trésorerie Générale de Caen,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DONNE son accord à l'unanimité.

## **8 – INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

### **8.1 – EVOLUTION DU LOGO DE LA VILLE ET DE LA CHARTE GRAPHIQUE ASSOCIÉE**

Cf. annonce faite lors de la séance de conseil du 13 mai 2008 sur le choix de l'agence de communication Cap Skiring pour réaliser notamment une évolution du logo de la ville,

M. TURCOTTE rappelle l'avis de la commission Tourisme Communication et Développement, et son compte rendu relatif à la réunion du 30 mai 2008, au cours de laquelle plusieurs évolutions du logo de la ville étaient proposées en s'inspirant des armoiries initiales de la commune.

Il présente et soumet le projet de logo modifié suite aux observations de la commission. Après en avoir délibéré, le conseil approuve à la majorité de 15 voix favorables et 2 voix contre de Mme JARRY et son mandant.

### **8.2 – BULLETIN MUNICIPAL** : information sur l'état d'avancement

M. TURCOTTE présente le projet de bulletin qui se présente sous la forme d'une plaquette de 12 pages au format A4, dont l'élaboration est en phase finale de relecture, un bon à tirer devant être adressé au maire en fin de semaine prochaine. Il attire l'attention sur le changement de nom proposé : « Direct », lequel suscite des réserves.

### **8.3 – Spectacle des RABEATS :**

Le concert des RABEATS offert au public, en soirée le 18 juillet 2008, à proximité du casino est confirmé.

### **8.4 – Zone bleue :**

M. PUPIN rappelle l'avis de la commission Tourisme Communication Développement réunie le 23 mai 2008, au cours de laquelle l'extension de la zone bleue a été souhaitée limitée aux voies suivantes à compter du 15 juin 2008, pour la période du 15 juin au 15 septembre :

- rue de l'église (en vigueur depuis l'été 2007),
- rue Général Leclerc (RD n°513) ainsi que le jardin contigu au n° 9 de la rue G. Leclerc,
- rue des Bains, entre la rue de l'Eglise et la rue d'Axbridge,

Il annonce avoir pris un arrêté en ce sens le 5 juin 2008. Acquiescement du conseil.

### **8.5 – Election des Sénateurs :** élection de délégués communaux - Date du prochain conseil

M. le maire annonce que l'élection des délégués des conseils municipaux doit se tenir impérativement le **vendredi 27 juin 2008** (au plus tard à 20H30 - transmettre les résultats au commissariat immédiatement après et impérativement avant 22H). Il précise que pour Houlgate, cette élection portera sur la désignation de **5 délégués** puis de **3 suppléants** à élire séparément ; que cette élection aura lieu par liste (complète ou non) ou individuelle, le scrutin étant plurinominal mais les suffrages étant décomptés individuellement ; que ces délégués seront ensuite appelés à participer à l'élection des Sénateurs fixée au **dimanche 21 septembre 2008**

Lors de ce conseil du 27 JUIN 2008, outre la désignation des délégués (héritage des grands électeurs), M. le maire annonce qu'il fera procéder à la désignation des membres de la commission d'adjudication et d'appel d'offres.